



PTI / DATI : Protection du Travailleur Isolé

Respectez le Code du Travail : Équipez vos collaborateurs isolés !

Les avantages

- ▶ Sécurisez votre personnel isolé
- ▶ Alerte, localisez, secourez
- ▶ Solutions sur site nomade
- ▶ Respectez la législation

Article R4512-13 du Code du Travail :

«Lorsque l'opération est réalisée de nuit ou dans un lieu isolé ou à un moment où l'activité de l'entreprise utilisatrice est interrompue, le chef de l'entreprise extérieure intéressé prend les mesures nécessaires pour qu'aucun travailleur ne travaille isolément en un point où il ne pourrait être secouru à bref délai en cas d'accident.»

Le travail isolé doit être listé dans le Document Unique.

MODES DE DÉCLENCHEMENTS

- Perte de verticalité
- Absence de mouvement
- Appel volontaire

DISPOSITIFS D'ASSISTANCE

- GSM
- Support montre / clip ceinture
- Talkies-Walkies
- Localisation sur alarmes

À chaque situation : **une solution de sécurité**



Talkies-Walkies



Twig Neo

Que vos collaborateurs travaillent de façon isolée :

- en horaires fixes ou en horaires décalés
- sur site ou en déplacement

Nos dispositifs sont sécurisés, fiables et discrets. Ils s'adaptent à chacun de vos besoins.



Téléphone RG170



Montre WG100

À savoir :

- Sur site, la couverture de votre bâtiment est réalisée sur-mesure.
- Le matériel est également disponible en ATEX.

Géolocalisation et **télésurveillance**



- Sur site ou en déplacement, vous localisez sur un plan les travailleurs ayant déclenchés une alarme.
- Grâce à notre solution de télésurveillance, nous organisons les secours suivant un scénario prédéfini (Contre appel, sécurisation, déclenchement d'intervention...).

Nos partenaires



Arantel, l'expertise de proximité

Arantel

P.A. de la Forêt
24 rue de la communauté
44140 Le Bignon

Tél. 02 51 111 999

contact@arantel.fr

www.arantel.fr

